



GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Fiches d'intervention *Commune d'Orp-Jauche*

PROGRAMME PAYSAGE DU CANTON DE JODOIGNE (phase II) :

PROGRAMME PAYSAGE



Restructuration du centre d'Orp-le-Petit

Traversée du village de Jauche par la Petite Gette

RAVeL de Jauche à Lincet

Septembre 2006

Auteurs de projet - association momentanée :



Chée de Waterloo, 426
tel : 02-534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02 779 13 55 -
fax 02 779 22 75
agora@agora-urba.be





GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Fiches d'intervention *Commune de Orp-Jauche*

Restructuration du centre d'Orp-le-Petit

Auteurs de projet - association momentanée :



Chée de Waterloo, 426
tel : 02-534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02 779 13 55 -
fax 02 779 22 75
agora@agora-urba.be

LOCALISATION



OBJET DE L'ETUDE - PROBLEMATIQUE

Le centre d'Orp-le-Petit présente plusieurs éléments urbanistiques intéressants tels la place Dumont, les alentours de l'église ou le corps de ferme qui leur font face, mais également la présence de la Petite Gette. Cependant, cet ensemble manque de cohérence et d'unité et ne joue pas son rôle de centralité. L'objectif majeur est donc de tenter de restructurer cet espace qualifié de point noir par la carte des périmètres d'enjeux paysagers afin de lui redonner une place au sein du village.

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le paysage perçu :

En venant de Jauché, en direction d'Orp-le-Grand, une interruption du bâti sur la droite laisse apparaître une place recouverte de gazon: la place Dumont. D'aspect très maîtrisé et ponctuée de quelques arbres et d'une statue de Folon, elle est bordée de maisons aux gabarits relativement imposants (photo 1).

Juste à côté, du même côté de la voirie, l'église apparaît, entourée d'une prairie parcourue par des vaches et planté d'un arbre. Une clôture blanche peu attrayante marque le pourtour de cet ensemble qui frappe par son caractère rural au milieu d'un espace bâti (photos 2 et 3).

Plus loin, longeant l'église, est implanté un marchand de matériaux de construction entouré de panneaux publicitaires aux couleurs vives (il semblerait cependant que ce commerce quitte les lieux dans le moyen terme pour être remplacé par un petit supermarché) (photos 4 et 5).

Face à l'église, de l'autre côté de la voirie, une ancienne ferme aux gabarits imposants, occupée aujourd'hui par "Ruralis"¹, marque sa présence par la disposition d'un imposant module de brique le long de la voirie. On regrettera qu'il ne soit pas peint de rose à l'instar du reste du bâtiment (photo 6).

Enfin, en prenant le temps de marcher, on se rend compte de la présence de la Petite Gette qui longe la place Dumont et la prairie de l'église, bifurque vers la voirie le long du marchand de matériaux de construction, pour suivre enfin la rue de la Station. Le promeneur jouit cependant de sa présence uniquement le long de la partie en amont de la place, les prairies de l'église étant inaccessibles au public (photos 7 et 8).

1: Centre touristique de découverte et d'interprétation du monde rural. Il unit les concepts " Nature, Agriculture et Histoire " et s'inscrit dans une démarche de découverte active du Patrimoine.

Le paysage construit :

Le paysage construit formant la toile de fond du centre d'Orp-le-Petit ne présente pas de caractéristiques particulières. La majeure partie des habitations datent de l'après-guerre et sont de gabarits relativement imposants. On notera la présence d'une belle ferme imposante à proximité de la place Dumont, le long de la Petite Gette (" La Grande Ferme ").



La place Dumont, recouverte de gazon et accompagnée de quelques arbres. Au fond, l'église du village d'Orp-le-Petit.



L'église d'Orp-le-Petit, entourée de prairies parcourues par des vaches.



Un marchand de matériaux borde les prairies entourant l'église. Des panneaux de couleurs vives dénotent dans le paysage.



Le bâtiment de "Ruralis", de couleur rose à l'exception du bâtiment principal longeant la voirie.



La Petite Gette. Une végétation des abords maîtrisée et des plantations pas toujours appropriées (bouleaux).



Plusieurs maisons de gabarit imposant bordent la place Dumont.

ANALYSE DESCRIPTIVE (suite)

Le paysage perçu (suite):

La traversée du village d'Orp-le-Petit, que ce soit aux yeux de l'automobiliste ou du promeneur, laisse un sentiment de besoin de centralité plus marqué. La place Dumont semble avoir du mal à remplir ce rôle de par son caractère vert qui semble peu approprié pour un cœur villageois. L'église, quant à elle, semble s'offrir plus à la voirie qu'au reste de l'espace public. Le caractère inaccessible des prairies aux abords laisse également le visiteur sur sa faim. Une particularité est à souligner : l'église, pour des raisons de stabilité, va se voir démolie dans un avenir proche, laissant en place uniquement le cœur (photos 10 à 12).



L'église d'Orp-le-Petit. Le parvis est inexistant, elle semble s'offrir à la voirie.



Le cœur de l'église, partie qui sera conservée.



Un espace dégagé borde l'église.



Un manque de centralité se fait ressentir.

Le paysage naturel:

Peu d'éléments permettent de définir un paysage naturel au sens fort du terme. On relèvera cependant deux points. Premièrement, les abords de la Petite Gette le long de la place Dumont présentent un potentiel écologique faiblement mis en valeur en raison d'un traitement radical de la végétation (un traitement plus "sauvage" est écologiquement plus riche). De plus, la présence de bouleaux semble peu appropriée de par le caractère non indigène de ces arbres (photos 7 et 8).

Deuxièmement, on notera la proximité de la réserve naturelle du Grand Paradis, plus à l'ouest, le long de la rue du Paradis.

Situation par rapport à la carte des périmètres d'enjeux paysagers:

L'ensemble de la continuité villageoise d'Orp-le-Petit et d'Orp-le-Grand est qualifiée de paysage faible. La nature des opérations à mener est de l'ordre de la restructuration dont l'importance des enjeux est qualifiée de très importante. Le site de l'église et de ses abords est qualifié pour sa part de point noir.



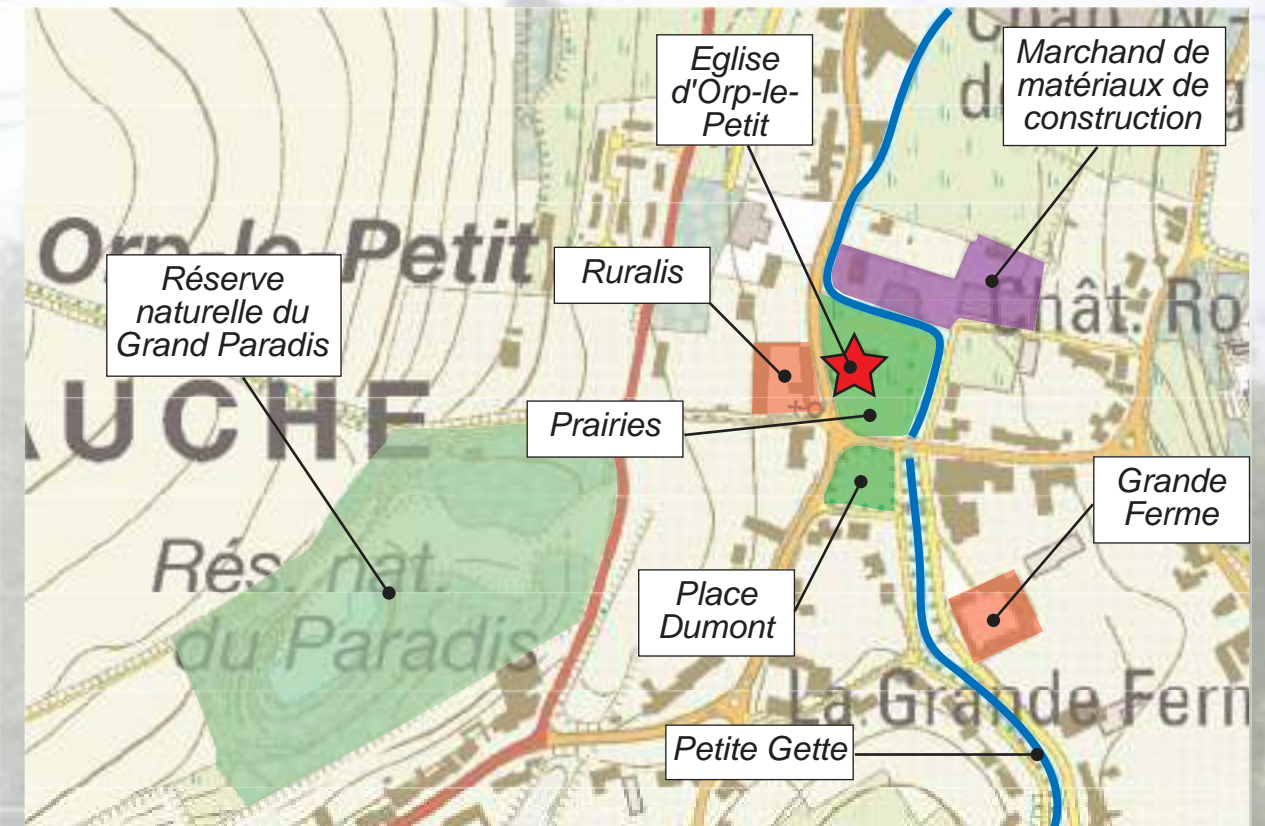
Extrait de la carte des périmètres d'enjeux paysagers. Un paysage faible et un point noir qu'il convient de restructurer.

ANALYSE DESCRIPTIVE (fin)

Analyse AFOM:

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> •Un patrimoine bâti non négligeable (église, ferme de " Rurals ", Grande ferme). •La présence d'espaces publics relativement vastes. •La proximité de la réserve naturelle du Grand Paradis. 	<ul style="list-style-type: none"> •Le manque de cohérence dans les aménagements. •L'absence de centralité marquée (à l'échelle de la zone autant qu'à l'échelle du village).
OPPORTUNITES	MENACE
<ul style="list-style-type: none"> •La présence de la Petite Gette. La présence du centre " Rurals " comme pôle d'attraction. •Le départ du marchand de matériaux de construction. 	<ul style="list-style-type: none"> •Un manque d'appropriation de l'espace public affaiblissant les liens sociaux et le sentiment de convivialité.

Synthèse:



OBJECTIFS

- Redonner une centralité au village.
- Requalifier l'espace public en renforçant sa cohérence et en favorisant son accessibilité.
- Remettre en valeur la présence de la Petite Gette.

PROPOSITIONS D'INTERVENTION***Une différenciation des matériaux de la place Dumont et des voiries qui la bordent.***

Afin de marquer le centre du village, il est proposé que la place se dote d'un revêtement minéral, caractéristique des centres villageois. Les rues qui la bordent font également l'objet d'un nouveau revêtement, par exemple le même que celui utilisé pour la place, de manière à renforcer le sentiment d'unité du village. Afin d'apaiser l'espace par rapport à la circulation automobile, il est également envisageable de surélever la voirie en plateau. On veillera néanmoins à utiliser des matériaux de couleur douce, en harmonie avec les matériaux de construction de la région (éviter les pavés roses).

Intervenir sur l'église et ses abords pour lui donner un statut de zone de parc.

A l'inverse de l'espace minéral matérialisé par la place, la zone de l'église joue un rôle d'espace vert. Il est proposé d'abord de garder une trace de l'emplacement actuel de l'édifice pour une meilleure compréhension de l'espace (par exemple, en gardant la base des murs actuels sur une hauteur de 1 mètre et en gardant le tout accessible au public). Une connexion avec la zone de pâture qui l'entoure serait sans aucun doute un atout.

Rendre à la Gette un aspect plus sauvage et aménager une promenade le long.

La présence de l'eau est sans nul doute un élément des plus agréables lors de promenade. Dès lors, il est proposé de travailler sur un aménagement des abords de la Petite Gette en lui donnant un caractère plus sauvage, plus naturel, en pratiquant un fauchage tardif et en plantant des espèces d'essence locales. Une prolongation de la balade serait intéressante sur les abords de la zone de pâture afin de marquer une certaine unité entre l'espace minéral de la place Dumont et l'espace vert de l'église.

Les locaux de "Ruralis".

Le bâtiment principal de la ferme, longeant la voirie principale est peint en rose de manière à renforcer la cohérence de l'ensemble.

La Petite Gette (promenade).

Etudier la possibilité d'une prolongation de la promenade le long du cours d'eau au travers des pâtures.

**L'église.**

Garder une trace au sol de son implantation dans le cas d'une démolition. Etudier la possibilité d'un accès aux prairies et la création d'un parc.

La Petite Gette (abords).

Redonner un aspect plus sauvage aux abords : fauchage tardif, plantations indigènes...

Les abords de la place.

Veiller à différencier les matériaux de la voirie afin de renforcer la centralité et la cohérence de l'ensemble. Etudier également la possibilité d'une surélévation des voiries au même niveau que la place.

La place Dumont.

Le revêtement est minéralisé pour une appropriation plus aisée de l'espace et l'accueil éventuel de cars en visite à "Ruralis".



GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Fiches d'intervention *Commune de Orp-Jauche*

Traitement des abords de la Petite Gette à Jauche

Auteurs de projet - association momentanée :



Chée de Waterloo, 426
tel : 02-534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02 779 13 55 -
fax 02 779 22 75
agora@agora-urba.be

LOCALISATION



OBJET DE L'ETUDE - PROBLEMATIQUE

Le village de Jauché est traversé par le cours de la Petite Gette selon un axe sud-ouest/nord-est. Malgré que le village s'organise essentiellement à l'ouest du cours d'eau, la présence de celui-ci joue comme élément de l'identité du village. Il n'existe à ce jour aucun aménagement mettant en valeur cet élément et ses abords ; l'objectif principal est donc de lui redonner sa place au sein du village.

ANALYSE DESCRIPTIVE

Le paysage perçu :

La Petite Gette, dans sa partie traversant le village de Jauché, s'écoule en contrebas des voiries qui l'encadrent (la différence de niveau est de l'ordre du mètre). Sur toute sa longueur, elle se trouve longée par une rambarde de béton, souvent en mauvais état et esthétiquement peu attrayante (photo 1). De manière générale, la traversée du village par ce cours d'eau peut être subdivisée en trois parties relativement homogènes et différentes les unes des autres.

La première partie, la plus en amont (au sud), est longée par la rue de l'Heusarde, une voirie de desserte locale sans issue, calme et résidentielle. La Petite Gette se trouve alors bordée par la voirie d'un côté et par des prairies parcourues par des chevaux de l'autre. Une opposition se fait ressentir entre les deux rives où la partie côté voirie présente un caractère très " maîtrisé " tandis que la rive côté prairie présente un caractère plus " sauvage " (photos 2 et 3).

La deuxième partie est constituée par les abords de la nationale N279. Le cours d'eau présente à cet endroit un caractère très rectiligne et urbain puisqu'aucune végétation n'est présente sur les abords. Le long de la rive gauche, la nationale et un trottoir d'une largeur d'approximativement 1,5 mètre. Sur la droite, une voirie de desserte locale (photos 4 et 5). La rambarde, à certains endroits en très mauvais état, s'interrompt pour laisser la place à des ponts (deux au total), qui permettent de rejoindre le centre du village qui s'étend sur la droite. De faible profondeur, l'eau est à certains endroits ponctuée par des petits éléments de végétation et d'amas de terre dont la présence et le développement ne sont pas contrôlés (photos 4 et 6). Plus loin, sur la droite, la voirie laisse la place à une pâture parcourue par du bétail, atténuant ainsi le caractère urbain des abords (photo 7).

La troisième partie du cours d'eau est constitué par les abords de l'ancien moulin. Son tracé est alors beaucoup moins visible car les abords deviennent inaccessibles. Son aspect est dès lors beaucoup plus sauvage et moins maîtrisé (photo 8). Une différence de niveau de plusieurs mètres est observable aux alentours de l'ancien moulin et jadis exploité par celui-ci (photo 9). Le cours d'eau redevient visible plus loin au niveau de la rue des Brigadiers (photo 10).



La Petite Gette.
En contrebas des voiries, elle est longée par une rambarde de béton esthétiquement peu attrayante.



Le long de la rue de l'Heusarde.
Une opposition entre les deux rives : un aspect maîtrisé et un aspect plus naturel. Notons que la prairie est affectée en zone d'habitat au plan de secteur.



Les prairies le long de la rue de l'Heusarde sont parcourues par des chevaux. En arrière plan, des maisons implantées le long de la nationale N279.



Le long de la nationale.
C'est sur ce tronçon que la Petite Gette présente son aspect le plus " urbain ". C'est également là que le besoin d'aménagement se fait le plus ressentir.



Les abords de la nationale sont équipés d'un trottoir d'une largeur de l'ordre d'1,5 mètre.



Un végétation non contrôlée s'observe à plusieurs endroits.



Le long de la nationale.
Une partie du tronçon est longée par une prairie (affectée en zone d'habitat au plan de secteur), offrant un caractère plus ouvert au cours d'eau.



Les abords de l'ancien moulin.
Un aspect beaucoup plus sauvage et moins accessible.



Une différence de niveaux jadis exploitée par le moulin.



La Petite Gette à hauteur de la rue des Brigadiers.

ANALYSE DESCRIPTIVE (suite)

Le paysage construit :

Le village de Jauche s'étend de façon assez linéaire le long de la Petite Gette, qui joue un rôle de colonne vertébrale structurante. L'essentiel du village s'étend cependant plus à l'est de celle-ci. Le bâti, souvent issu de la première moitié du 20ème siècle, ne présente pas de caractéristiques patrimoniales particulières mais plutôt un aspect assez déstructuré manquant souvent de cohérence. Les prairies encore présentes offrent des petits poumons verts qui ponctuent agréablement l'espace bâti. Le segment constitué par la nationale présente sans doute la partie la plus problématique de par la circulation automobile mais également par son caractère fort dénudé. Le seul élément visant à diminuer la vitesse est matérialisé par l'alternance des emplacements de parking de part et d'autre de la voirie (photo 11).

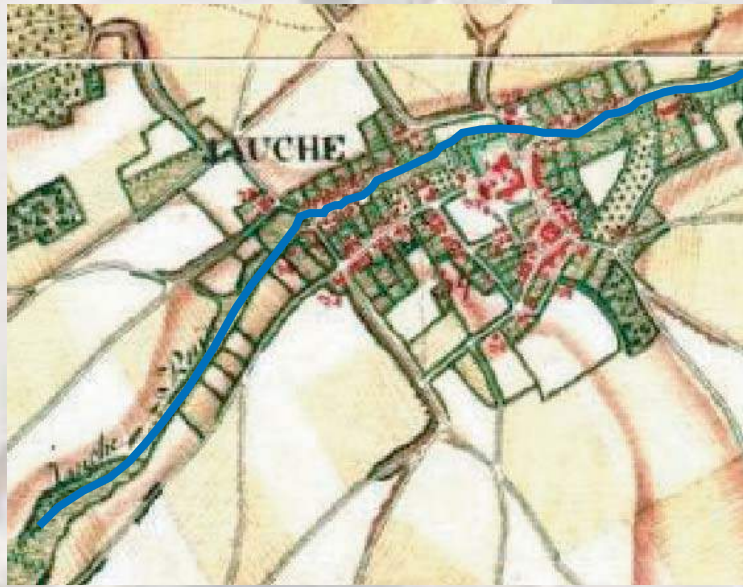


11

Des emplacements de parking alternent de part et d'autre de la nationale.

Evolution historique :

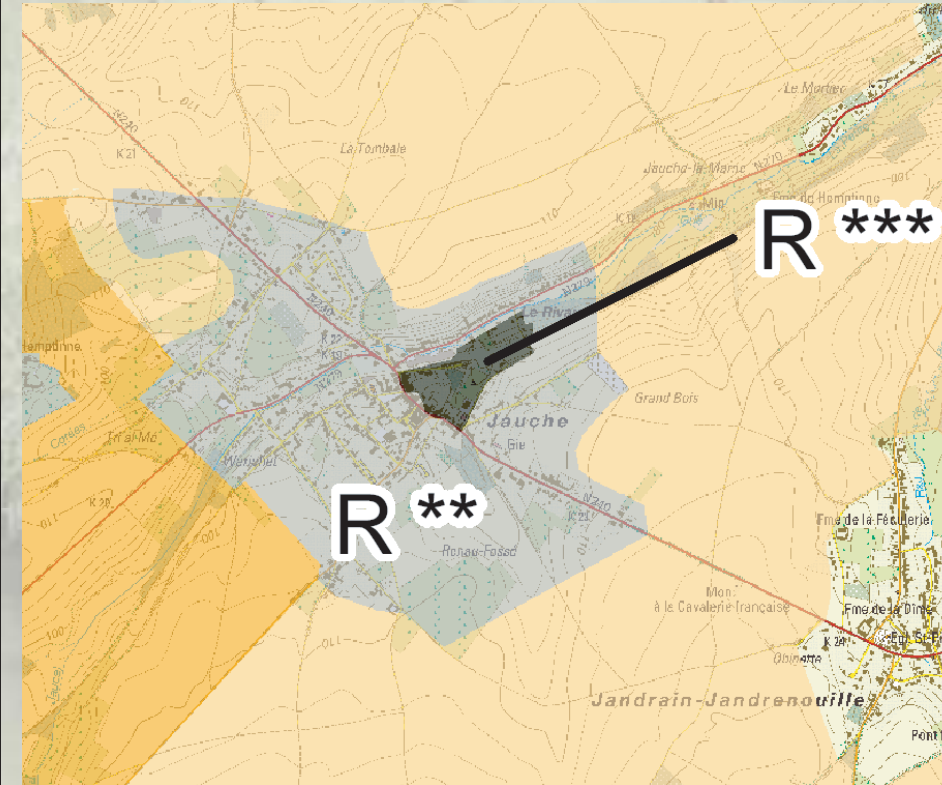
La carte de Ferraris laisse apparaître une situation relativement similaire à celle observable aujourd'hui. On notera cependant que le tracé du cours d'eau offrait un aspect plus sinueux qu'aujourd'hui, les techniques de l'époque ne permettant pas de contenir le tracé comme aujourd'hui.



Extrait de la carte de Ferraris. Une situation similaire à celle observable aujourd'hui, à l'exception d'un tracé plus sinueux. Le tracé de la Petite Gette est surimprimé de bleu.

Situation par rapport à la carte des périmètres d'enjeux paysagers.

L'ensemble du village de Jauche et ses environs immédiats sont qualifiés de paysages faibles. Un vaste point noir est identifié dans la partie est du village, le long de la nationale N240. Les opérations à mener sont de l'ordre de la restructuration, les enjeux étant qualifiés d'importants et de très importants pour le point noir. On retiendra cependant qu'aux abords du village, le paysage faible laisse la place à un paysage remarquable (à l'est) et très remarquable (à l'ouest).



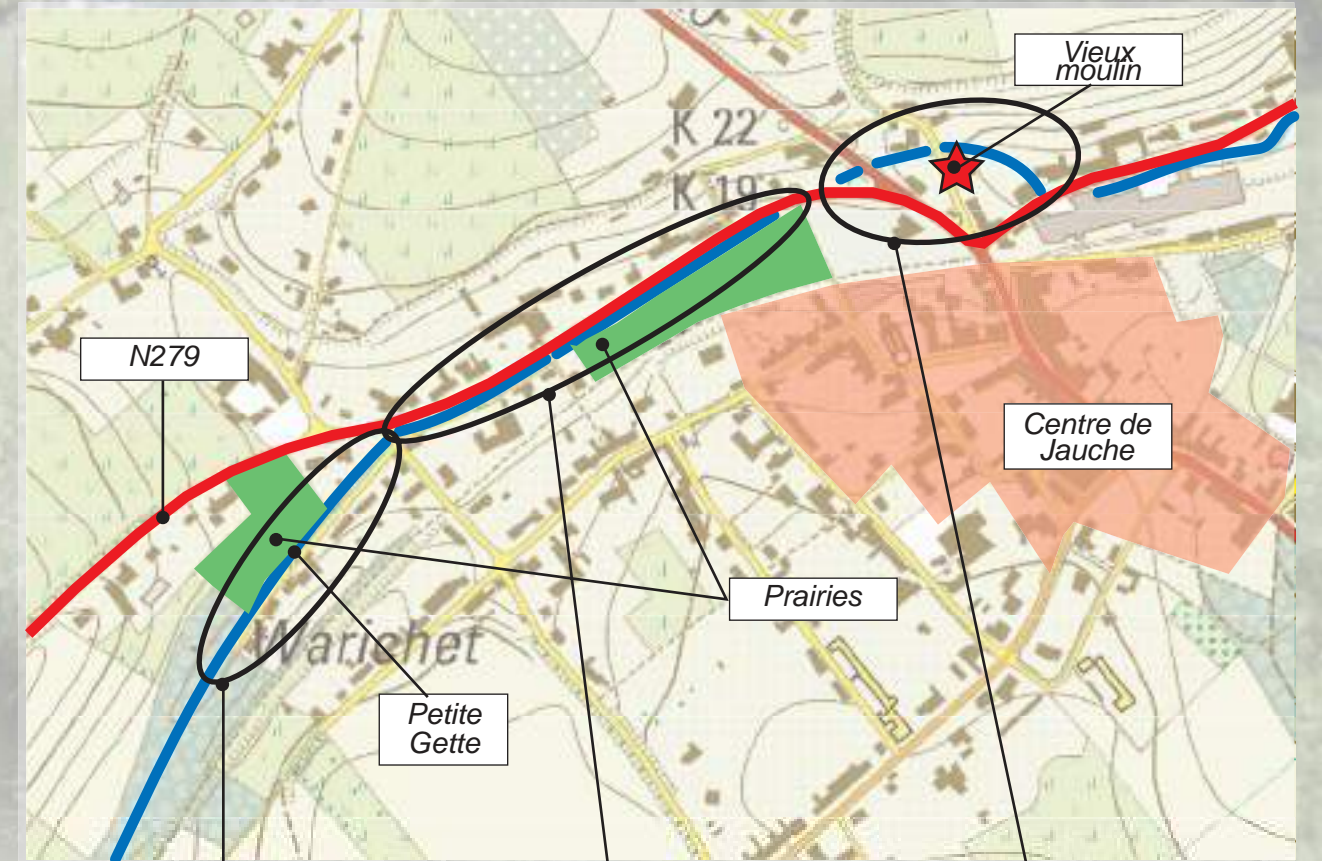
Extrait de la carte des périmètres d'enjeux paysagers. Le centre de Jauche est qualifié de paysage faible et comporte également un point noir. Les opérations à mener sont de l'ordre de la restructuration.

ANALYSE DESCRIPTIVE (fin)

Analyse AFOM:

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> •Le caractère ouvert, visible et facilement accessible du cours d'eau (sauf aux abords de l'ancien moulin). •Le caractère ouvert de certains abords (prairies). 	<ul style="list-style-type: none"> •La présence de la nationale comme générateur de pollution sonore et visuelle. •L'esthétique peu soignée des abords.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> •Le caractère ancien des infrastructures des abords, nécessitant un réinvestissement. 	<ul style="list-style-type: none"> •Un abandon du cours d'eau (recouvrement, refus d'investir...), affaiblissant ainsi l'identité du village.

Synthèse



Tronçon 1 :
La Gette longée par une voirie locale et des prairies.

Tronçon 2 :
La Gette par la nationale, source de nuisances. Une pâture ouvre le paysage.

Tronçon 3 :
Les environs de l'ancien moulin, la Petite Gette prend une allure plus sauvage et moins accessible.

OBJECTIFS

- **Rendre le tracé du cours d'eau accessible à tous.**
 - **Rendre les abords plus attractifs.**
- Préserver le caractère naturel des berges.**

*PROPOSITIONS D'INTERVENTION****La mise en place d'une promenade le long du cours d'eau.***

Il est proposé que la Petite Gette se dote, là où faire se peut, d'un cheminement piéton en bois, en contrebas de la voirie (voir schéma). Cette installation est bordée de part et d'autre par des rambardes, également en bois, pour des raisons de sécurité évidentes. Ce cheminement demande d'une part la suppression des rambardes en béton et d'autre part un rétrécissement de la voirie. Dans le cas d'une impossibilité de modifier la largeur de celle-ci, il est proposé que le cheminement se fasse en surplomb du cours d'eau.

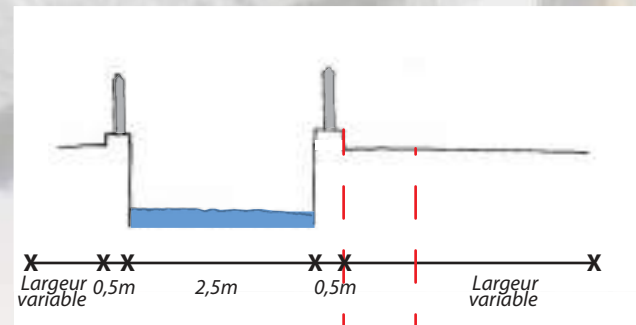
Un traitement végétal sur le tronçon de la nationale.

Ce tronçon est sans aucun doute le plus problématique du tracé, il est dès lors proposé d'intervenir par un accompagnement végétal le long de la voirie, avec une plantation aux extrémités des parkings existants.

Préserver le caractère naturel des berges.

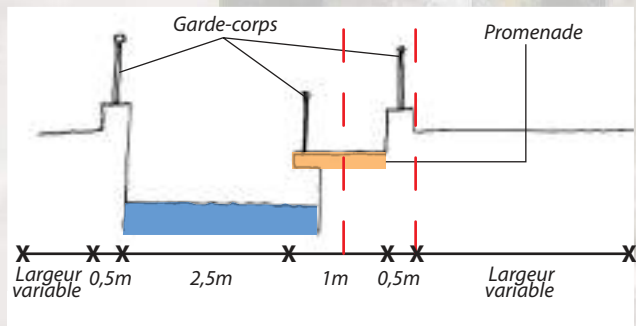
On veillera à garder les berges dans leur état le plus "sauvage" possible (c'est à dire leur état actuel), le long de la prairie longeant la nationale 4. Ceci afin d'agrémenter le parcours et de maintenir une relative biodiversité.

1 - La Petite Gette est munie d'une promenade à mi hauteur entre la voirie et l'eau.



Situation actuelle.

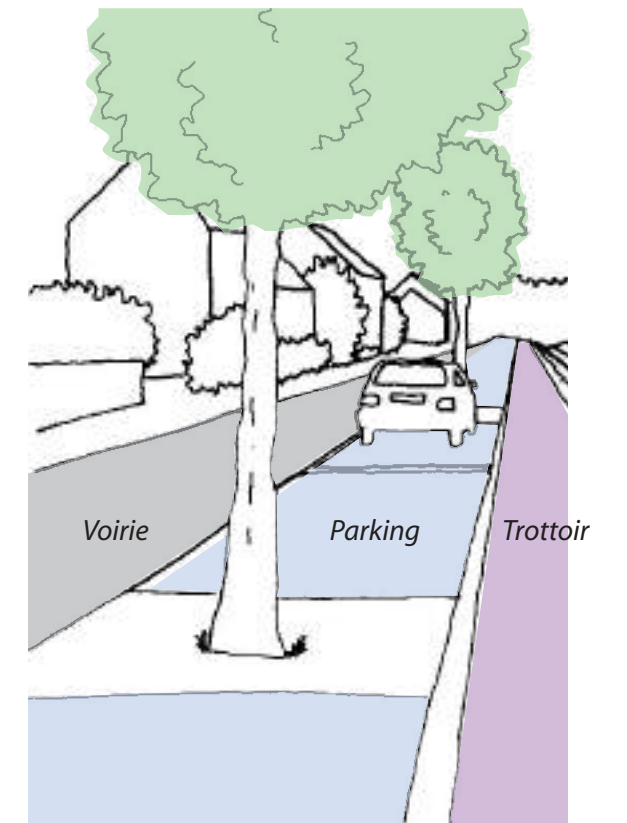
Rétrécissement de voirie : 1,0m



Situation projetée. La promenade, d'une largeur de 1 mètre et composée de bois est bordée par des rambardes. Dans le cas d'une impossibilité de rétrécissement de la voirie, la promenade se fait en surplomb de l'eau.



2 - La nationale est plantée d'arbres de manière à agrémenter les abords de la Petite Gette.



4 - Une étude plus fine doit être menée afin de déterminer la faisabilité de la prolongation de la balade dans la zone des abords du vieux moulin.

3 - On veillera à préserver le caractère naturel des berges.





GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Fiches d'intervention *Commune de Orp-Jauche*

*Traitement paysager des abords des abords du RAVeL
de Jauche à Lincet*

Auteurs de projet - association momentanée :

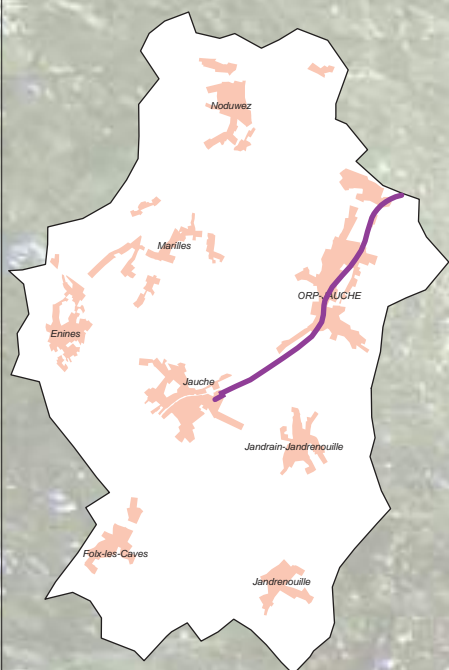


Chée de Waterloo, 426
tel : 02-534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02 779 13 55 -
fax 02 779 22 75
agora@agora-urba.be

LOCALISATION OBJET DE L'ETUDE - PROBLEMATIQUE



Un permis d'urbanisme a été délivré pour réaménager cette ancienne voie de chemin de fer en RAVeL, promenade piétonne et cycliste. Ce réaménagement soulève plusieurs enjeux paysagers, notamment concernant les ouvertures visuelles intéressantes offertes depuis le chemin. D'autre part, de nombreux points de proximité avec des éléments du paysage local méritent d'être repensés (croisement du RAVeL avec la Petite Gette, traversée du village de Orp-Jauche...). Enfin, cette promenade soulève aussi un enjeu écologique majeur d'autant plus important que la végétation a repris ses droits sur cet espace en friche depuis longtemps.

Etant donné la longueur du site, nous avons décidé de le traiter par tronçon d'étude (8 au total).



1 Le départ du RAVeL à Jauche au fond du parking rue de la Gare



2 L'alignement d'arbres le long de la rue du Cimetière



3 La couverture végétale est discontinue aux abords du chemin

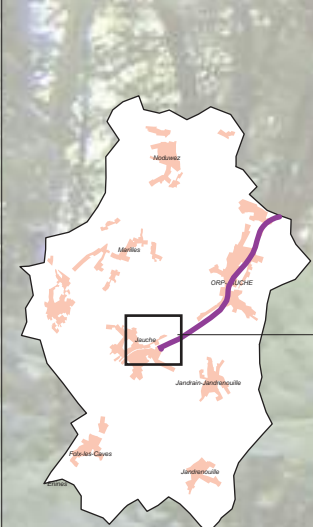


4 Passage piéton au dessous de l'ancien chemin de fer.

Tronçon 1

Le tronçon 1 commence dans le village de Jauche, au niveau d'un parking situé au croisement de la rue de la Gare et de la N240 (photo 1). Il est à noter que ce parking fait partie d'une zone d'activité économique désaffectée faisant l'objet d'un schéma directeur.

ANALYSE DESCRIPTIVE - Tronçon n°1



Le paysage perçu

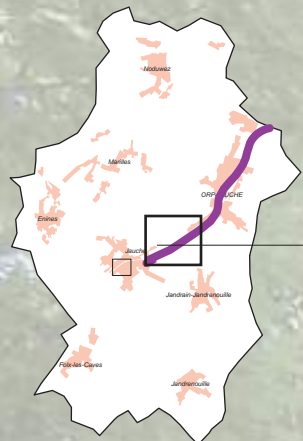
Sur ce tronçon, le chemin, constitué d'un revêtement de terre grise est praticable pour les cyclistes et pour les piétons. Les abords sont débroussaillés (photo 3). Le chemin se situe entre la vallée de la Petite Gette et le plateau agricole. Il est à noter qu'un alignement d'arbres long de la rue du cimetière constitue une ligne de force (photo 2). Vers le nord ouest, un couvert épais préserve le chemin d'une covisibilité avec la N279 longée de constructions. La discontinuité du couvert végétal au sud est du chemin permet quelques percées visuelles sur des parcelles essentiellement agricoles (cultures) offrant une variation chromatique en fonction des saisons.

D'autre part, il existe d'anciens passages pour piétons au dessous de l'actuelle promenade (photo 4).

Le paysage naturel

Le couvert végétal est discontinu. Les abords du chemin sont débroussaillés, une bande enherbée y est conservée, élément intéressant d'un point de vue écologique.

ANALYSE DESCRIPTIVE - Tronçon n°2



4 Ouverture visuelle sur la vallée de la Petite Gette à travers le couvert végétal épais



5 Grande ouverture visuelle sur les parcelles agricoles vers le sud est, arrivée d'une bifurcation



6 Le domaine de la ferme de la Hemptinne est visible depuis la promenade. Des prairies autour d'un étang en constituent le domaine.



7 Abondance du couvert végétal aux abords du futur RAVeL

Le tronçon 2 offre de plus nombreuses percées visuelles que le premier tronçon. En effet, le couvert végétal est par moment absent, laissant découverts paysage agricole et patrimoine bâti.

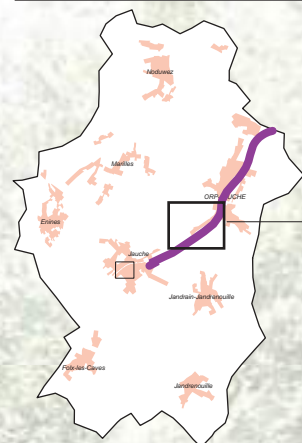
Le paysage perçu

Sur ce tronçon, le revêtement au sol est le même que sur le premier tronçon mais de moindre qualité. Quelques percées visuelles sont possibles vers la vallée de la Petite Gette d'un côté (photo 4) alors qu'une grande ouverture visuelle est permise par une absence du couvert végétal sur des parcelles agricoles surplombant le chemin de l'autre côté (photo 5). La ferme de la Hemptinne est visible si l'on se donne la peine de descendre dans un champ le long du chemin (photo 6).

Le paysage naturel

La végétation aux abords du chemin est discontinue sur ce tronçon (photo 7). Il est à noter que le chemin passe à proximité d'une zone humide constituée d'un étang et de prairies humides dans le domaine de la ferme de Hemptinne (photo 6).

ANALYSE DESCRIPTIVE - Tronçon n°3



Le tronçon 3 présente un chemin encaissé sous un couvert végétal épais et offrant peu d'ouvertures.



8 Percée visuelle sur les alignements de bâti le long de la N 279



9 Ouverture du chemin à la fin du tronçon 2



10 La végétation est abondante aux abords de ce tronçon

Le paysage perçu

Le chemin est à ce niveau bordé par un talus sur le bord sud-est qui bloque toute ouverture visuelle de ce côté et donne une impression d'encaissement et de fermeture (photo 10). De l'autre côté, l'épais couvert végétal ne permet pas non plus d'ouvertures visuelles. La traversée de ce tronçon offre obscurité et fraîcheur. Le revêtement est accidenté, parsemé de gros graviers, sûrement provenant de l'ancienne voie de chemin de fer. Cependant, certaines discontinuités de ce couvert végétal permettent quelques ouvertures visuelles.

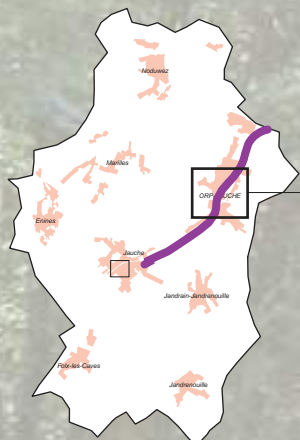
Le paysage naturel

La couverture végétale épaisse confère à ce tronçon un rôle de couloir écologique important (photo 10).

Le paysage construit

Des ouvertures visuelles sont possible sur le bâti situé le long de la N279, du côté de la Petite Gette (photos 8 et 9).

ANALYSE DESCRIPTIVE - Tronçon n°4

**Tronçon 4**

Le tronçon 4 offre à la fois un aspect de friche et une grande proximité par rapport aux habitations du village de Orp-le-Petit.



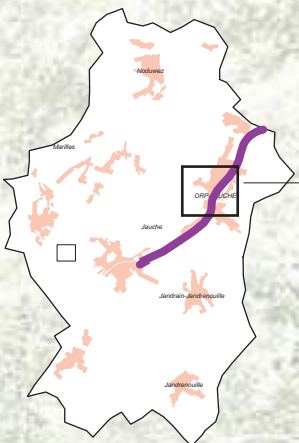
Percées visuelles sur le bâti à proximité



Parcelles agricoles à proximité



On aperçoit des toits à travers le couvert végétal



ANALYSE DESCRIPTIVE - Tronçon n°5



Ancien pont du chemin de fer par dessus la rue Greniet



Abords de la seconde partie encaissée du tronçon étudié



Passage piéton sous l'ancienne voie ferrée

Le paysage perçu

Ce tronçon est très peu entretenu et peu praticable, même pour les piétons. La végétation abondante mais relativement basse permet parfois des percées visuelles sur les abords. Les percées visuelles offrent successivement du bâti ou des parcelles agricoles (photos 11 et 12).

Le paysage naturel

La végétation très abondante sur cette portion traverse le chemin par endroit. Le rôle de couloir écologique du tronçon est sûrement réduit par la proximité de zones d'une faible richesse écologique comme les parcelles de jardins d'agrément ou les parcelles agricoles.

Le paysage construit

De nombreuses percées visuelles sur les fonds de jardins ou les premiers habitations du village pourraient poser quelques problèmes de co-visibilité lors de la mise en oeuvre de cette portion. On aperçoit les toits de certaines constructions anciennes à proximité (photo 13).

Le tronçon 5 s'insère dans le village de Orp-le-Petit et présente une grande proximité par rapport aux jardins d'agrément.

Le paysage perçu

La première partie du tronçon occupe une position sommitale par rapport au village qui permettrait sûrement des ouvertures visuelles sur le village en cas de mise en oeuvre. Cette portion est totalement en friche et s'insère entre les fonds de jardins de la zone (photo 14) et est actuellement impraticable. Peu d'ouvertures visuelles sont actuellement possibles. La deuxième partie du tronçon étudiée occupe au contraire une position encaissée entre deux talus couvert de végétation (photo 15). Cette partie est entretenue, débroussaillée et tout à fait praticable. Le revêtement du chemin présente des gros graviers témoins de l'ancienne voie de chemin de fer. Par sa position encaissée, cette portion ne permet aucune co-visibilité avec les habitations à proximité.

Le paysage naturel

La première portion du tronçon étudié est en friche, présente une abondante végétation basse et joue dans un rôle écologique intéressant pour cette parcelle urbaine entre la rue du Paradis et la rue du Grenier. La deuxième partie, plus entretenue, présente une série de hauts feuillus sur les bords du talus.

Le paysage construit

La végétation, très abondante dans cette zone, permet très peu de percées visuelles sur les alentours. Cependant, il ne faut pas oublier que le tronçon s'insère au milieu de parcelles privées et donc que toute mise en oeuvre de celui-ci entraînera une co-visibilité certaine avec les habitations. D'autre part, on peut noter la présence des fondations de l'ancien pont au dessus de la rue Grenier ou encore des passages piétons sous l'ancien chemin de fer (photo 16).

ANALYSE DESCRIPTIVE - Tronçon n°6



Chemin pavé et haie basse à ses abords



Habitats et jardins d'agrément le long du chemin



Ancienne gare de chemin de fer de Orp-Jauché

Le tronçon 6 traverse le village de Orp-le-Petit. Il s'agit de la partie la plus "urbaine" de l'ensemble du tracé, parcourant une zone de parc.

Le paysage perçu

Le chemin, pavé sur la portion étudiée, est longé par un parc aménagé du côté de la rue du Paradis et, de l'autre côté, par des jardins d'agrément (photo 17). Une haie basse est plantée aux abords du chemin. Cette absence de densité végétale et bâtie confère au promeneur un sentiment d'ouverture.

Le paysage naturel

De part sa nature maîtrisée (espace de parc), cette partie du tronçon ne présente pas de caractéristiques écologiques particulières.

Le paysage construit

Le paysage construit est ici bien plus présent que sur les autres tronçons. En effet, une série dense d'habitations récentes le long de la rue de la Station ainsi que le long de la rue du Paradis crée une grande co-visibilité avec le chemin (photo 18). On notera la présence de l'ancienne gare de chemin de fer de Orp-Jauché (photo 19).

ANALYSE DESCRIPTIVE - Tronçon n°7

**Tronçon 7**

Le tronçon 7, à proximité du centre historique du village d'Orp-le Grand, présente une proximité avec de nombreux éléments remarquables.



Aménagement au début du chemin au croisement des rues Sainte Adèle, des Près et Agnoul.



Le clocher de l'église Saint Martin et Adèle constitue un point d'appel



Batiment industriel à proximité du chemin



Le bâti égrainé le long de la rue est visible depuis le chemin



Le chemin de terre est praticable et entretenu. La végétation aux abords est relativement abondante.



Le bâtiment agricole aux abords du chemin



Vue de la Petite Gette depuis le chemin.

Le paysage perçu

Le revêtement du chemin est ici une terre grise parsemée de quelques graviers. Cette portion est tout à fait praticable à pied et à vélo et semble entretenue. Un petit aménagement a été réalisé au niveau du croisement des rues Sainte Adèle, des Près et Agnoul (photo 20). La végétation discontinue voire absente confère une ouverture visuelle importante au site. De nombreux points d'appel sont présents et structurent le paysage, comme la percée sur le clocher de l'église Saint Martin et Adèle (photo 21) ou encore l'imposante présence d'un bâtiment industriel vers la rue Dewael (photo 22).

Le paysage naturel

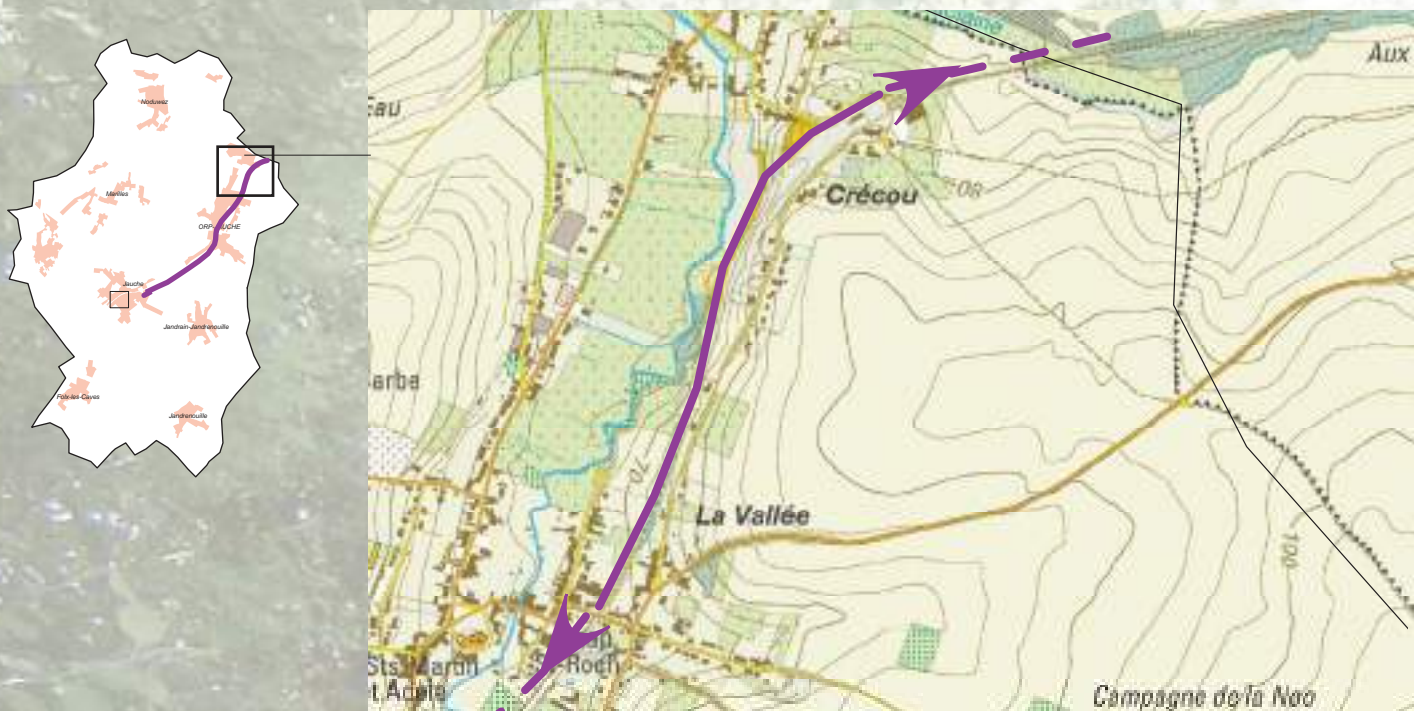
La végétation aux abords du chemin est relativement discontinue. Elle présente aussi bien de hauts feuillus que quelques haies basses. Mais dans l'ensemble, les abords du chemin sont assez bien entretenus (photo 23). Le chemin traverse une série de parcelles agricoles (prairie de pâtures et culture). Une ancienne peupleraie ne subsiste aujourd'hui que comme un champ de souches entre le chemin et l'église.

La Petite Gette est aperçue depuis un pont mais reste très peu accessible. Ses abords sont très peu entretenus (photo 25).

Le paysage construit

Des éléments d'un paysage construit ancien sont visibles (église Saint Martin et Adèle, quelques constructions anciennes...). D'autre part, des ouvertures visuelles sur un bâti plus contemporain, égrainé le long de la rue de Fontigny, s'offrent à l'observateur (photo 26). On retiendra la présence de plusieurs bâtiments agro-industriels dénotant dans le paysage (photos 24 et 22).

ANALYSE DESCRIPTIVE - Tronçon n°8



Le chemin s'insère à travers plusieurs jardins d'agrément



Haies basses



Point de vue à l'extrémité de la promenade



Végétation abondante aux abords de la dernière portion de chemin étudiée



Hauts feuillus

Le tronçon 8 est la dernière partie de la zone d'étude et est en grande partie impraticable en l'état actuel.

Le paysage perçu

Ce tronçon est accessible dans sa première partie et traverse dans un premier temps un parking depuis la rue de Daewel, s'insère ensuite dans une série de jardins d'agrément (photo 27) pour devenir ensuite totalement impraticable (photo 31). Une co-visibilité avec les habitations environnantes est possible depuis le début du tronçon mais la majeure partie du tronçon est situé en contrebas, le long de la vallée de la Petite Gette, et n'offre pas de possibilités d'ouvertures visuelles (photo 28). Enfin, l'extrémité du futur RAVeL aboutit au niveau d'un pont qui offre un panorama sur la commune voisine de Hélécinne (photo 29).

Le paysage naturel

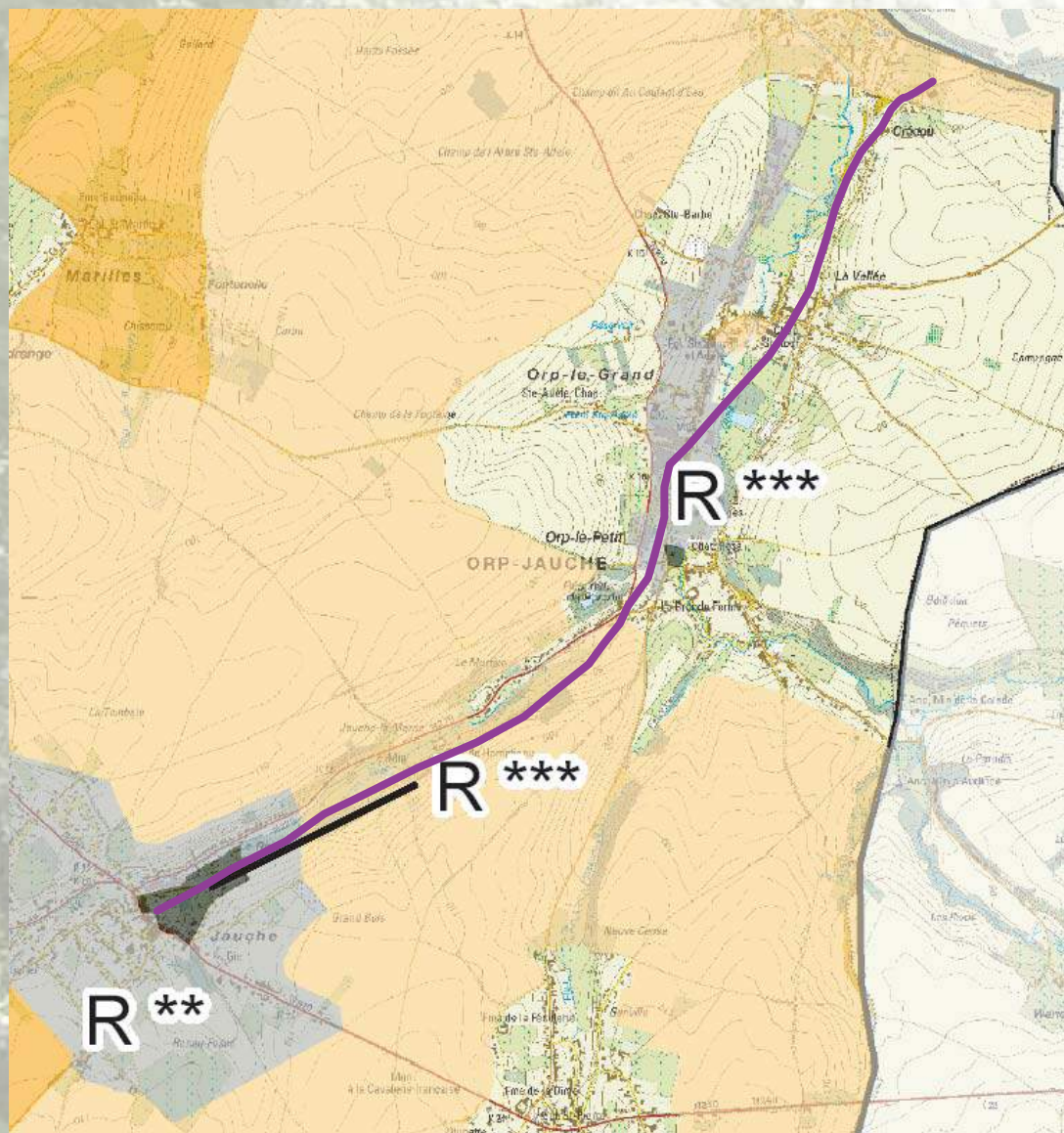
La végétation est très abondante dans la majeure partie de ce tronçon. En effet, la première partie du tronçon est essentiellement composée de haies hautes (photo 28). La deuxième partie, encaissée, est entièrement recouverte de végétation spontanée et de hauts feuillus ce qui la rend impraticable (photo 30/31). De plus, le tronçon présente un enjeu écologique important du fait de la proximité du fond humide de la vallée.

Le paysage construit

Le premier tronçon s'insère dans les jardins d'agrément et présente quelques co-visibilités avec les maisons proches. La deuxième partie ne présente aucune co-visibilité possible avec le paysage construit.

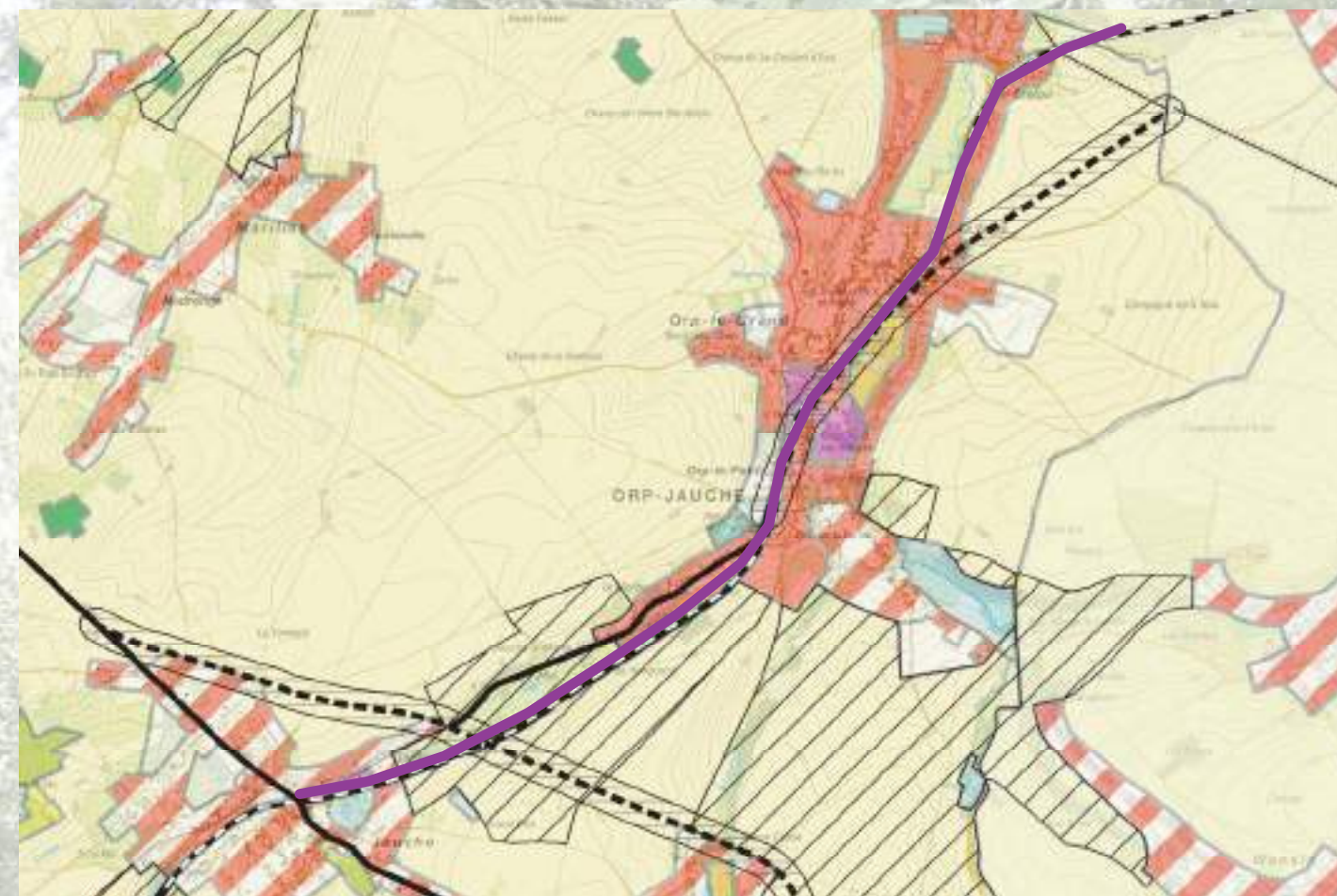
ANALYSE DESCRIPTIVE (suite)

Situation par rapport à la carte des périmètres d'enjeux paysagers



Le futur RAVeL traverse plusieurs zones de qualité paysagère faible et très faible surtout au niveau de Orp-Jauche et de Jauche. La zone de point noir paysager à Jauche est à restructurer, de même que le paysage faible de Orp-Jauche. Notons que la vallée de la Petite Gette est classée en zone de paysage remarquable.

Situation par rapport au plan de secteur

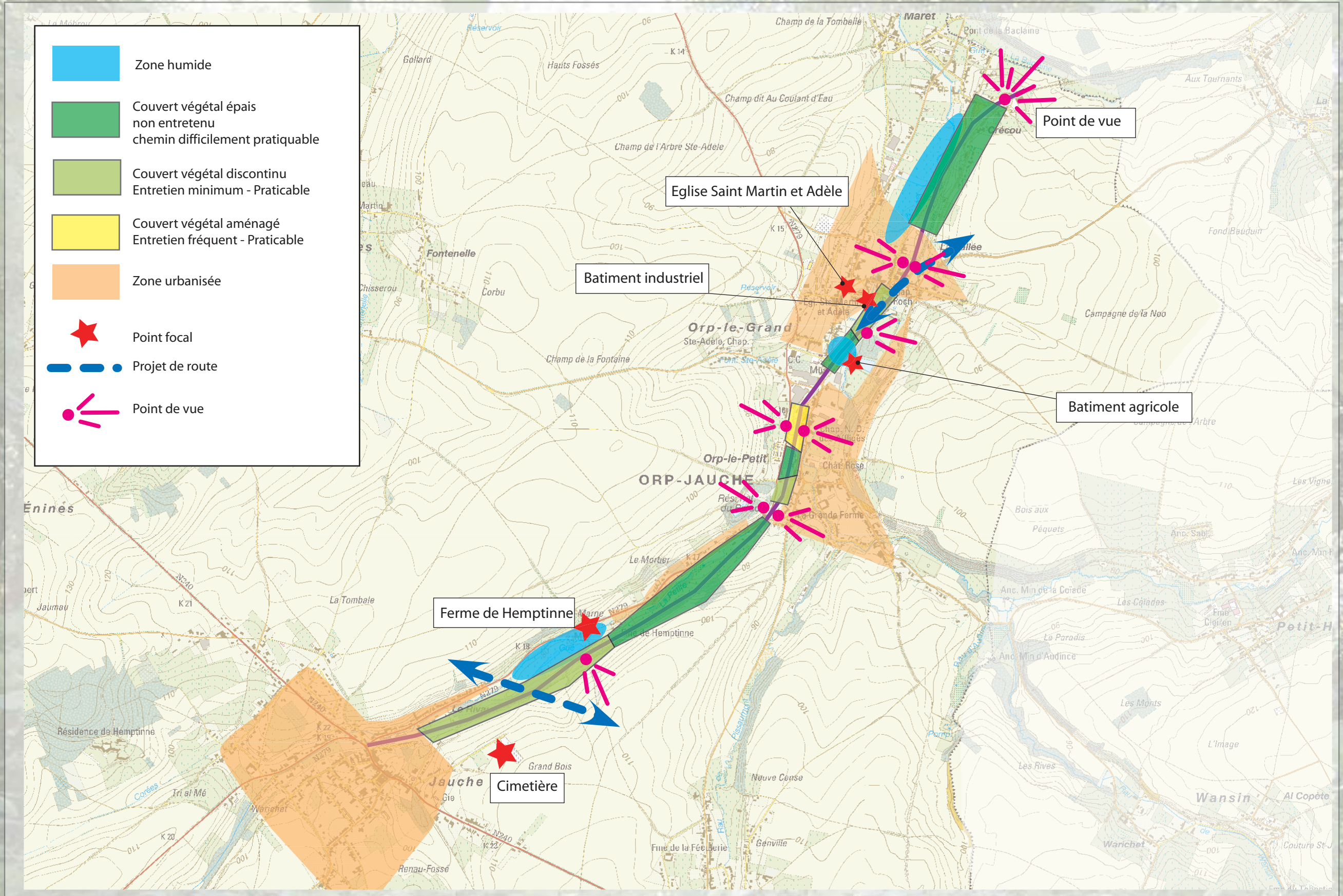


Le chemin traverse de nombreuses zones d'affectation différentes au plan de secteur. Tout d'abord, seule une partie réduite du futur RAVeL est classée en zone d'intérêt paysager. Il s'agit de la partie située entre Jauche et Orp-Jauche, à proximité de la vallée de la Petite Gette. On note aussi la proximité de zones Loisirs et Service Public et Equipements. Enfin, quelques parcelles sont classées en zone urbanisable à proximité du futur RAVeL et posent le problème de la co-visibilité avec la promenade en cas de mise en oeuvre. D'autre part, on remarque qu'il existe deux projets de route qui croiseront le futur RAVeL.

Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Le chemin constitue un couloir écologique important • La promenade présente des ouvertures et des points de vue paysagèrement intéressants 	<ul style="list-style-type: none"> • Certains tronçons sont à ce jour impraticables • Aucune liaison n'est aménagée entre les différents tronçons • La co-visibilité entre le chemin et les habitations à proximité peut constituer un problème.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de RAVeL • Les projets de route qui croisent le RAVeL • Le projet de mise en oeuvre d'une zone d'économie industrielle à Jauche 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les projets peuvent aussi constituer des menaces si ils ne sont pas mis en oeuvre dans un souci paysager • Une grande urbainsation des abords du futur RAVeL

Synthèse



OBJECTIFS

- **Mettre en oeuvre le projet de RAVeL dans un souci paysager**
- **Mettre en évidence le rôle de couloir écologique**

PROPOSITIONS D'INTERVENTION

Préserver certaines ouvertures paysagères

Certaines ouvertures visuelles et autres points focaux remarquables ont été identifiés, notamment dans la première partie de la promenade au niveau des tronçons 1,2 et 3. Des ouvertures visuelles se font aussi bien en direction du village de Jauche et de son cimetière, mais aussi en direction de la vallée de la Petite Gette. Lors de la mise en oeuvre du RAVeL, il est important de préserver ces points de vue par un entretien du couvert végétal à proximité ou par un contrôle de l'extension urbaine afin de conserver ces percées visuelles. Au niveau des tronçons 1,2 et 3, on évitera d'urbaniser au niveau des percées visuelles intéressantes.

Dans le cas de la vue sur l'alignement d'arbres le long de la rue du Cimetière à Jauche, on évitera une végétalisation du chemin pour préserver cette ouverture visuelle.

Pour ce qui est de l'ouverture visuelle sur le centre historique et l'église, il est préconisé d'éviter une végétalisation trop importante entre l'église et le chemin, qui masquerait la vue. Cependant, une végétalisation de ce tronçon étant bienvenue, il est préconisé de planter sur l'autre côté du chemin tout en évitant de fermer complètement la vue sur les pâtures : haies relativement basses ou alignement de feuillus discontinu permettant des percées visuelles.

Pour finir, la promenade se termine sur un point de vue panoramique ouvert sur la commune d'Hélécine qu'il est important de conserver. Un point d'arrêt/de repos peut être créé à cet endroit réservé aujourd'hui encore aux automobilistes (le point de vue se fait depuis un pont).

Créer certaines ouvertures paysagères

Certains points de vue se devinent, certaines constructions remarquables sont parfois masquées par une végétation non entretenue. Il est donc conseillé de supprimer le couvert végétal à certains endroits afin d'ouvrir des percées visuelles lorsque ceci est jugé nécessaire.

Il est possible de créer des ouvertures sur le domaine de la ferme de Hemptinne, classé en paysage remarquable, par quelques suppressions ponctuelles du couvert végétal.

Aménager les liaisons entre les différents tronçons identifiés

Différents tronçons ont été identifiés lors du diagnostic. Il est préconisé de créer une cohérence et une continuité dans la mise en oeuvre du futur RAVeL. Pour cela, il sera nécessaire de penser des liaisons, notamment dans les villages de Orp-Jauche et de Jauche, au niveau de la connexion entre les tronçons 1,4,5,6 et 7.

L'entrée du RAVeL à Jauche à l'extrémité du tronçon 1, doit être pensée en cohérence avec la proximité de la N240 et avec le futur projet de zone économique.

Entre le tronçon 4 et 5, l'arrivée du RAVeL depuis Jauche dans le village de Orp-Jauche se fait sur la rue Grenier. Il est préconisé de mettre en oeuvre une passerelle traversante sur la rue.

Un effort doit aussi être fourni au niveau des traversées des rues de la Station et Dewael à chaque extrémité du tronçon 7. Des liaisons sécurisées devront être aménagées pour les piétons et les cyclistes.

Enfin, il sera aussi nécessaire de penser les liaisons entre le RAVeL et les deux routes en projet.

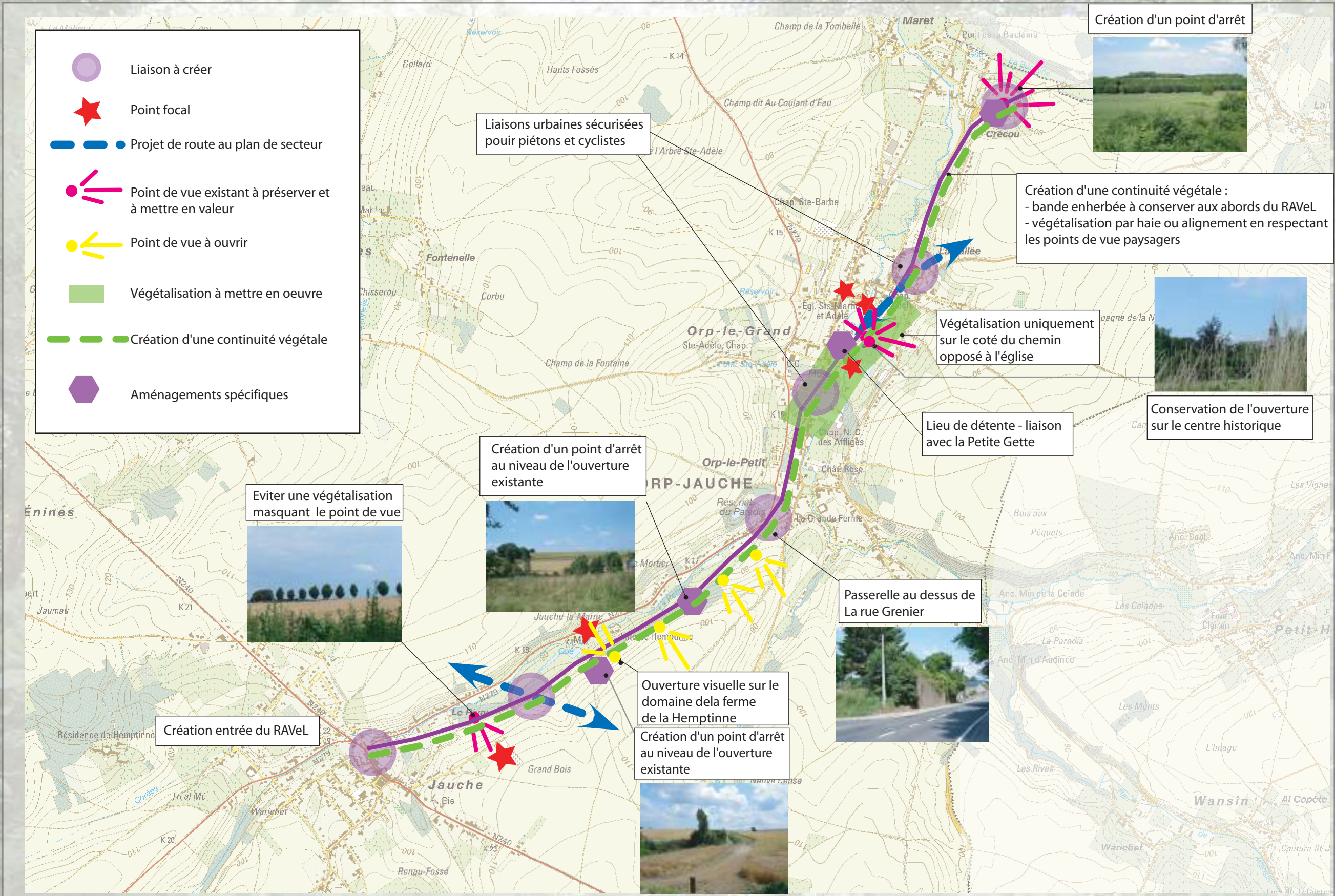
Créer une continuité végétale le long du RAVeL et remettre en valeur son rôle de corridor écologique









Afin de mettre en évidence le rôle de corridor écologique du chemin, il est préconisé de veiller à maintenir une continuité végétale le long du chemin. Pour cela, il est dans un premier temps préconisé de maintenir une bande enherbée sur les abords du chemin tout le long de la promenade. D'autre part, il est important de maintenir le couvert végétal au maximum, haies, bosquets ou feuillus. Ceci passe par un entretien fréquent des abords. Toute plantation se fera en respectant les ouvertures visuelles remarquables identifiées sur la carte de la fiche projet 2/2. Enfin, il est préconisé de supprimer ponctuellement le couvert végétal afin d'ouvrir certaines vues.

D'autre part, un aménagement du croisement RAVeL/Petite Gette serait souhaitable. La rivière pourrait être rendue plus accessible au public.

Création de points d'arrêt

L'aménagement de points d'arrêt peuvent être envisagés, le premier sur le tronçon n°3 au niveau de la ferme de la Hemptinne, et le deuxième à la connexion du tronçon 3 et 4.



-  Liaison à créer
-  Point focal
-  Projet de route au plan de secteur
-  Point de vue existant à préserver et à mettre en valeur
-  Point de vue à ouvrir
-  Végétalisation à mettre en oeuvre
-  Création d'une continuité végétale
-  Aménagements spécifiques



Création d'une continuité végétale :
 - bande enherbée à conserver aux abords du RAVEL
 - végétalisation par haie ou alignement en respectant les points de vue paysagers



Végétalisation uniquement sur le côté du chemin opposé à l'église

Conservation de l'ouverture sur le centre historique

Lieu de détente - liaison avec la Petite Gette

Création d'un point d'arrêt au niveau de l'ouverture existante



Passerelle au dessus de la rue Grenier



Ouverture visuelle sur le domaine de la ferme de la Hemptinne

Création d'un point d'arrêt au niveau de l'ouverture existante



Création entrée du RAVEL